



## **Comité technique National Journée de la Vue Lions**

### **1 - Délégué Technique National « JVL »**

#### **A- Poste**

Le Délégué Technique National « la Vue » (DTNLV) est membre du Comité Technique National (CTN) Journée de la Vue Lions (JVL) du fait de ses capacités à gérer toutes les facettes structurelles en relation avec les activités concernant la vision.

Il est le binôme du Délégué Technique National « Gestion des Données et des Résultats » (DTNDR).

Il est désigné par le Conseil des Gouverneurs (CG) pour 3 ans (renouvelé chaque année par décision du Conseil des Gouverneurs de l'année N en cours, ceci au plus tard le 1er septembre de l'année Lions en cours)

Il doit participer activement aux réunions du CTN et rend compte au Gouverneur responsable de la JVL de toutes les situations du CTN.

Il assure la liaison avec la commission Marketing & Communication et leur fournit en temps voulu les documents nécessaires pour la réalisation des affiches pour la JVL.

Il participe avec les Délégués de District aux manifestations JVL en assurant la préparation de la JVL (planning, le rassemblement des matériels et l'organisation de leur transport) et rédige, en coordination avec le DTNDR, le compte-rendu de l'activité JVL pour l'année Lions.

#### **B - Profil**

Le DTNLV doit :

- être Lions
- avoir des compétences dans le domaine de la vue (ophtalmologiste, orthoptiste, opticien, optométriste, médecin généraliste ou autre)
- aider chaque Gouverneur à recruter un référent de District.

- participer à la création des documents nécessaires à la réalisation de la JVL (affiches, flyers, sacs et leur contenu, divers documents etc...)
- prendre les décisions relevant de l'organisation de la JVL, des réunions de délégués et de la diffusion des résultats des travaux.

## **2 - Délégué Technique National « Gestion des données et des résultats »**

### **A – Poste**

Le Délégué Technique National « Gestion des Données et des Résultats » (DTNDR) est membre du Comité Technique National (CTN) Journée de la Vue Lions (JVL) du fait de ses capacités à gérer toutes les facettes structurelles en relation avec les activités concernant la vision. Il est binôme du Délégué Technique National « la vue » (DTNLV).

Il est désigné par le Conseil des Gouverneurs (CG) pour 3 ans. (renouvelé chaque année par décision du conseil des gouverneurs de l'année N en cours.)

Il participe activement aux réunions du CTN et prend, avec le DTNLV, au sein du CTN, toutes les décisions nécessaires à la bonne réalisation de la JVL .

Il assure en liaison avec le Secrétaire Général du DM la conformité du formulaire de saisie des résultats en ligne avec la fiche de résultats.

Il réalise chaque année la mise à jour des documents Excel, Powerpoint) nécessaires à la compilation des résultats nationaux et par district.

Il transmet ces documents aux délégués JVL des districts avec l'aide du secrétariat du DM.

### **B - Profil**

Le DTNDR doit :

- être Lions
- avoir des notions de base dans le domaine de la vue.
- aider chaque Gouverneur à recruter un référent de district.
- organiser et dynamiser une réunion de délégués.
- participer à la création des documents nécessaires à la réalisation de la JVL (tutoriel de saisie, documents Excel et Powerpoint, etc...). La maîtrise des logiciels Excel et Powerpoint est indispensable.

- organiser les relations entre le CTN, le Conseil des Gouverneurs et les délégués de district.
- prendre les décisions relevant de l'organisation de la JVL, des réunions de délégués de district et de la diffusion des résultats des travaux.

Les candidatures sont à adresser par lettre recommandée, avant le 26 aout 2019, à :

**Maison des Lions de France**

Candidature Délégué Technique National « la Vue »

Ou Délégué Technique National « Gestion des Données et des Résultats »

**295 rue Saint Jacques**

**75005 PARIS**